



La loi des Séries : Agressions et incendie



Le 19 novembre 2024, le centre pénitentiaire de Beauvais, notamment au sein du quartier femmes, a été le théâtre d'une agression violente orchestrée par la même détenue impliquée dans l'incident du 18 novembre.

Alors que les surveillantes se rendaient à la cellule du quartier disciplinaire pour distribuer les repas, la détenue, malgré plusieurs injonctions, a refusé d'obtempérer. Lors du contrôle qui a suivi, elle a réagi avec une extrême violence, **portant des coups de poing et de pied à toutes les surveillantes présentes.**

Suite à cette agression, la détenue a manifesté une inertie physique, compliquant davantage la situation. Pendant la maîtrise, **elle a réussi à retirer le casque de l'agent bouclier, mordre l'avant-bras d'une surveillante et arracher une touffe de cheveux à la cheffe**, tout en tentant de dérober ses clés.



En réponse à cette attaque, l'alarme a été déclenchée, entraînant une intervention rapide de renforts pour maîtriser cette situation d'une grande violence.

Bilan : 5 jours d'ITT pour la gradée et 2 jours pour chacune des trois autres surveillantes.

Aujourd'hui, un nouvel incident a eu lieu au sein du quartier femmes. Une détenue, mécontente du service public, a volontairement **mis le feu à son matelas, sa couverture et son drap**. Une intervention avec des équipements de protection respiratoire a dû être mise en place.

Notre bureau syndical tient à féliciter tous les agents pour leur sang-froid et leur professionnalisme exemplaire, souhaite un prompt rétablissement à toutes les personnes blessées par ces agressions injustifiées. Remercions la direction pour la gestion efficace des incidents, du soutien apporté aux agents, de la condamnation de la détenue à 30 jours de quartier disciplinaire ainsi que de son transfert prochain.



FO Justice CP BEAUVAIS
Le 20 novembre 2024

